



COMMISSION DEPARTEMENTALE LABEL Mardi 18 janvier 2022

- **Présidence** : Claude CHEVALIER
- Les membres de la commission label ont été consultés par mail

Dossier disciplinaire FF Yzeure AA

Suite au PV de la commission de discipline en date du 12 janvier 2022, le Président de la commission label, Claude CHEVALIER a informé les membres de la situation du club FF Yzeure AA.

Ce club 100% féminin vient d'être labellisé (Label FFF Féminines Or) pour 3 ans et connaît un début de saison 2021 2022 compliqué au niveau des jeunes (manque de joueuses, difficultés de composer des équipes, respect des catégories d'âges...).

Le PV de la commission de discipline évoque un litige sur l'équipe U11F, le club a été sanctionné par la commission sportive pour multiples fraudes, ce qui engendre plusieurs sanctions de quelques membres du club.

La commission départementale label, chargée du suivi des clubs labellisés, ne cautionne pas ces agissements et souhaite que la situation du club soit examinée par la commission régionale du label.

La commission départementale label soumet à la commission régionale du label de prendre en compte l'article 10 des conditions de retrait du label pour le motif de fraudes.

CHAPITRE 4 : LES MODALITES DE RETRAIT DU LABEL JEUNES

Article 10 – Les conditions de retrait du label

Le Label Jeunes peut être retiré aux clubs à tout moment suite à une décision prise par une commission disciplinaire d'une instance départementale, régionale voire nationale, à l'encontre d'un club et/ou d'un membre du club, quelle que soit la catégorie de pratiquant concernée (jeunes, football féminin, futsal, seniors, vétérans), durant la période de validité du Label Jeunes.

Les motifs pouvant entraîner le retrait du label sont les suivants :

- *Fraudes, fraudes sur demandes de licence, fausses feuilles de matches*
- *Mise hors compétitions d'une équipe du club*
- *Coup(s) envers un officiel par un membre licencié du club*
- *2^{ème} joueur ayant eu une sanction entraînant une suspension ferme supérieure à 6 mois*
- *1^{ère} sanction entraînant une suspension ferme supérieure à 6 mois d'un entraîneur, éducateur, dirigeant ou salarié*



Article 11 – La procédure de retrait du label

La décision de retrait du Label Jeunes est prise par le Bureau Exécutif de la L.F.A, soit sur proposition du Comité Directeur de Ligue concerné, suite à une sanction disciplinaire de niveau départemental ou régional, soit sur proposition de la Commission Fédérale de Structuration des Clubs suite à une sanction disciplinaire de niveau national.

La durée de retrait du Label Jeunes peut varier d'une saison minimum à une période allant jusqu'à la fin de la durée de validité du label, selon la gravité des faits constatés.

Le Label Jeunes FFF

Le Président de la commission départementale : Claude CHEVALIER